

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 novembre 1969

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

L'AGRICULTURE

LA MODIFICATION DES PROGRAMMES

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Au cours de l'an prochain, plusieurs modifications seront apportées aux programmes du ministère de l'Agriculture, de manière à assurer une aide maximale aux producteurs avec les crédits qui auront été affectés au ministère dans le cadre de la politique de restrictions du gouvernement. Les modifications comprendront des rajustements de programmes, la réduction des frais de voyage, de construction et d'acquisition de matériel; la compression des affectations à certains programmes à frais partagés, et l'augmentation des droits pour certains services rendus par le ministère. Ces changements visent à accroître l'efficacité du fonctionnement et la cessation ou la limitation de programmes de longue durée qui ont atteint dans une bonne mesure leurs objectifs ou dont l'application est devenue moins opportune dans le contexte des objectifs actuels du ministère et du gouvernement.

Les ajustements de programmes nécessitent inévitablement des rajustements au niveau des cadres, particulièrement du fait du déploiement du personnel pour l'application de programmes prévoyant pour le public des services essentiels et, comme je l'ai indiqué précédemment, des programmes de haute priorité. Ainsi, la diminution des cadres, dans la plupart des cas, s'effectuera au moyen du remplacement normal et par les mutations à l'intérieur des services ministériels et gouvernementaux; néanmoins, il y aura certaines mises en disponibilité chez le personnel affecté à certains programmes de priorité secondaire.

Les programmes visant le rajustement des fermes occupent la première place dans le plan d'exécution, avec la rapide expansion du programme du Service canadien de gestion des exploitations agricoles (CANFARM). Pour mettre en application ces programmes et leur donner de l'expansion, des modifications seront apportées à l'aide prévue pour les producteurs de lait et les éleveurs de moutons. Pour la campagne 1970-1971, le budget prévoit 115 millions de dollars pour le soutien

des prix du lait. Ces changements visant le soutien des prix économiseront de 10 à 11 millions de dollars.

Je dois signaler que le niveau du soutien de la laine sera maintenu durant l'année en cours à 60c. la livre.

Le programme de recherches prévoit le maintien de la politique de réaligement des travaux en vertu de laquelle certaines mesures déterminées seront prises. Ainsi, les fermes expérimentales situées au Mile 1019, route de l'Alaska, Territoire du Yukon; à Fort Simpson, Territoires du Nord-Ouest; et à Caplan (Québec), cesseront de fonctionner comme fermes de recherches du ministère.

En ce qui regarde le programme de production, les subventions à certaines organisations seront discontinuées et les fonds attribués aux programmes de prêts de taureaux, type de boucherie, seront moins importants. Les associations en cause seront informées de la cessation des subventions. Une autre mesure sera prise l'an prochain en vue de réaliser, comme il a été annoncé précédemment, l'élimination progressive des primes à l'égard des porcs. La prime de \$3 sera maintenue, mais elle s'appliquera uniquement, à compter du 5 janvier 1970, aux porcs ayant un indice plus élevé.

Deux programmes à frais partagés mais indéterminés sont à l'étude et les affectations l'an prochain feront l'objet d'un plafonnement. Ce sont les programmes d'aide aux expositions et le programme fédéral provincial des Cercles 4-H. Des consultations sont en cours, ou auront lieu prochainement, avec les représentants pertinents afin que les mesures à prendre soient, autant que possible, à la satisfaction de tous les intéressés.

Les coûts de certains services seront augmentés pour mieux les aligner avec les avantages qu'en tirent les bénéficiaires. Les rajustements prévus pour la nouvelle année intéressent le Contrôle d'aptitudes des bovins laitiers, l'inspection des plantons de pommes de terre, l'inspection des navires, l'inspection de certaines cultures sur pied, l'inspection aux centres d'expédition des fruits et légumes, l'enregistrement de certains produits et de certaines installations, l'inspection et la quarantaine des animaux.

La nature des modifications à apporter effectivement aux programmes, à l'égard des sujets dont j'ai indiqué uniquement la compression des dépenses, sera annoncée en temps utile. Il en sera de même quant aux changements visant le coût des services, etc. Dans l'entre-temps, on tiendra des consultations avec les groupes intéressés pour obtenir